

SYNTHÈSE DE DOSSIER

Programme, conseils, bibliographie

NATURE DE L'ÉPREUVE

Il s'agit d'une épreuve qui fait appel à la réflexion, à l'esprit d'analyse du candidat et, surtout, à sa capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Les candidats reçoivent un dossier centré sur un problème donné, à caractère social, culturel, économique, comportant un certain nombre de documents sur le problème posé.

Il s'agit, dans un bref délai, d'en extraire les informations qui paraissent essentielles, en vue de fournir une synthèse portant sur la compréhension du texte.

MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

A) Analyse des documents du dossier

Le candidat doit procéder à la lecture et à l'analyse rigoureuse des documents, pris d'abord isolément, puis dans leur ensemble. La brièveté de l'épreuve n'autorise que deux lectures :

- La première lecture doit permettre de découvrir le cadre du sujet et son contenu, d'effectuer la recherche initiale des idées fondamentales, des axes thématiques du dossier ;
- La seconde lecture, plus rapide, doit aboutir à relever dans l'ensemble des documents, l'identité, l'opposition, la contradiction ou la complémentarité... des idées forces du dossier.

B) Élaboration du plan

Le plan doit traduire une démarche réfléchie du candidat sur les axes essentiels du dossier. Il ne doit donc pas être une succession neutre de titres ou une juxtaposition des documents du dossier.

Le travail de synthèse doit donc être construit à partir d'une idée générale. *Le plan doit être clair*, spécifique au sujet, expressif pour le lecteur, cohérent dans la progression et vis-à-vis du dossier : il doit répondre avec précision et rigueur à la problématique d'ensemble du dossier, à partir des seules données de ce dossier. Il doit contenir des structures apparentes avec des titres et des sous-titres.

C) Rédaction

La rédaction peut être facilitée par l'exploitation ou la reproduction adroite, des meilleures expressions et phrases des textes.

Le style doit être sobre, concis : les expressions vagues et passe-partout ou empruntées au langage parlé doivent être prohibées, ainsi que le style personnel. Les fautes de syntaxe et d'orthographe, l'irrespect des règles grammaticales et les impropriétés de langage pénaliseront les candidats.

La synthèse ne doit pas dépasser trois pages manuscrites. Cela exige d'éliminer toute formule inutile. Il convient cependant de soigner les transitions.

L'introduction ne doit pas dépasser deux à trois phrases. Il s'agit de présenter la nature du dossier et sa problématique. Parfois, une définition, ou la délimitation du sujet, peut s'avérer nécessaire, mais l'annonce du plan dans ses superstructures (parties) est indispensable en fin d'introduction.

Le contenu de la synthèse doit être présenté de *manière logique et cohérente* : les idées, les démonstrations et illustrations doivent s'enchaîner de manière réelle et non artificielle.

Au-delà même de son esprit d'analyse et de synthèse, le candidat doit projeter sa personnalité et son intelligence dans les choix qu'il opère entre les idées et les faits du dossier, dans la progression de sa démarche intellectuelle, dans l'articulation formelle d'une idée à l'autre, dans le choix et l'utilisation des illustrations mises au service des idées qu'il avance et qui traduisent perception et maîtrise du dossier.

Pour cette épreuve, il est nécessaire que le candidat maîtrise bien son temps, aussi est-il suggéré le déroulement suivant :

- Lecture et analyse : 45 minutes ;
- Élaboration du plan : 15 minutes ;
- Rédaction de la synthèse et transcription sur la copie d'examen : 60 minutes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Ils porteront sur les aspects suivants :

- Formulation d'un plan rigoureux ;
- Pertinence de l'analyse et perception de l'essentiel ;
- Clarté de la synthèse par une bonne maîtrise de la langue écrite.

SYNTHÈSE DE DOSSIER

Ce cas a été rédigé par le CERAM Business School.

Durée : 2 heures.

CONSIGNES

À partir des seuls documents fournis, les candidats doivent rédiger une note de synthèse de trois pages maximum.

Il est rappelé que la Synthèse doit mettre en évidence les idées essentielles du dossier, sans aucun commentaire personnel, dans le cadre d'un Plan aux structures apparentes (1^{re} Partie, A, B, 2^e Partie, A, B) comportant chacune un titre, et traduisant une démarche réfléchie sur l'ensemble des éléments contenus dans le dossier.

Chaque fois qu'un candidat, dans la Synthèse, se réfère à un ou plusieurs documents du dossier, il doit citer entre parenthèses le ou les numéros du ou des documents concernés (exemple : doc. 1, doc. 2...).

SUJET

LE PROGRÈS À L'ÉPREUVE DE L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

- Doc. 1 :** Relever les défis de la croissance et de l'écosystème
(*Le Monde*, 25 mai 2005)
- Doc. 2 :** La déclaration du millénaire (*Le Monde*, 25 mai 2005)
- Doc. 3 :** Les solutions existent-elles ? (*Le Monde*, 25 mai 2005)
- Doc. 4 :** Perspectives : le développement durable, un concept « toxique » ?
(*Le Monde*, 25 mai 2005)
- Doc. 5 :** Camila Montecinos : « les entreprises peuvent protéger l'environnement mais elles le feront au nom de l'argent »
(*Le Monde*, 25 mai 2005)
- Doc. 6 :** L'épuisement des stocks de poissons menace la pêche
(*Le Monde*, 11 mars 2005)
- Doc. 7 :** La contre-révolution verte (*Le Monde*, 25 mai 2005)
- Doc. 8 :** L'eau de la planète est aux urgences (*Le Monde*, 25 mai 2005)
- Doc. 9 :** La France et le développement durable
(*Le Monde*, 25 mai 2005)

Relever les défis de la croissance et de l'écosystème

L'expansion économique de ces dernières décennies a engendré de graves dysfonctionnements. Les contraintes nées de la croissance débridée des activités humaines appellent des réponses urgentes et mondiales.

À ces contraintes s'ajoutent celles provoquées par le bouleversement de la structure de la population mondiale le poids des pays développés tend à se réduire, jusqu'à ne plus représenter, en 2025, que 15 % de la population mondiale, la plus forte croissance démographique étant le fait des pays les plus pauvres.

Ainsi, le problème économique (mais également social et politique) majeur posé aujourd'hui est l'augmentation des besoins, due à la démographie toujours en hausse, mais aussi à l'aspiration des pays en développement à jouir des mêmes avantages matériels.

Pour tenter de relever les défis de la croissance, et ceux de la prise de conscience collective des enjeux que porte la diversité du vivant et des enjeux qui pèsent sur elle, l'ONU popularise en juin 1992, lors du Sommet de Rio, les concepts de développement durable et de biodiversité. C'est le projet d'un développement que la société planétaire peut soutenir (d'où la notion de « soutenabilité »), en tenant compte des besoins générés par la démographie et par la croissance de l'activité, et en ne portant pas atteinte aux intérêts des générations futures. Comment concilier des besoins, une demande, qui croissent de plus en plus vite, avec une offre dont les intrants doivent être limités ? Un ensemble d'objectifs s'est alors imposé à tous les pays.

La déclaration du millénaire

En septembre 2000, les 191 États membres des Nations unies se rassemblent à New York et adoptent la déclaration du Millénaire. « *Nous sommes résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin* », déclarent les chefs d'État, qui s'engagent à intervenir dans huit domaines spécifiques, pour atteindre d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement, avec un premier rapport d'étape, en septembre 2005.

Dix ans après Rio, à Johannesburg, les exigences d'action étaient rappelées et l'engagement était pris de freiner l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010.

En 2003, le rapport que dresse le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) est sombre. « *Pour nombre de pays, la dernière décennie du xx^e siècle a été désespérante. Quelque 54 pays sont aujourd'hui plus pauvres qu'en 1990. Dans 21 pays, une proportion plus importante de la population souffre de la faim. Dans 14, les enfants sont aujourd'hui plus nombreux à mourir avant l'âge de cinq ans. Dans 12, les inscriptions dans l'enseignement primaire reculent. Dans 34, l'espérance de vie décline. De telles inversions de tendance étaient rares jusque-là* ».

En mars 2005, la situation ne s'est pas améliorée. Le rapport de synthèse sur l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (MA), conclusion d'une étude menée par 1 300 experts de 95 pays, révèle qu'environ 60 % des services fournis par les écosystèmes (fourniture d'eau douce, régulation de l'air et de l'eau, régulation des climats régionaux, risques naturels et des parasites) et qui permettent la vie sur Terre sont dégradés ou surexploités. Les auteurs indiquent que les effets négatifs de cette dégradation risquent de s'aggraver de façon significative dans les cinquante années qui viennent. « *Aucun des progrès réalisés pour éradiquer la pauvreté et la faim dans le monde, améliorer la santé des populations ou protéger l'environnement n'est susceptible de durer si la plupart des services fournis par les écosystèmes et dont l'humanité dépend continuent à se dégrader* », affirme le rapport.

Quatre conclusions majeures sont soulignées par le document.

1. Les humains ont modifié les écosystèmes plus rapidement au cours des cinquante dernières années qu'à tout autre moment de leur histoire. Ils l'ont fait principalement pour répondre à des besoins croissants en nourriture, eau douce, bois, fibres et combustibles. Plus de terres ont été converties pour l'agriculture depuis 1945 qu'au cours des XVIII^e et XIX^e siècles réunis. Plus de la moitié des engrais azotés synthétiques – mis au point en 1913 – utilisés pour l'agriculture l'ont été depuis 1985. Selon les experts, la conséquence est une perte substantielle et largement irréversible de la diversité de la vie sur la Terre, où 10 à 30 % des espèces de mammifères, d'oiseaux et d'amphibiens sont désormais menacées d'extinction.
2. Les changements des écosystèmes, qui ont entraîné des gains substantiels en termes de bien-être humain et de développement économique, ont été obtenus à un prix de plus en plus élevé en termes de dégradation des autres services. Seuls quatre services fournis par les écosystèmes ont vu une amélioration au cours des cinquante dernières années : des gains de production pour les récoltes, le bétail et les produits de l'aquaculture et une séquestration accrue du carbone en vue de la régulation du climat global. Deux services, la production de ressources halieutiques et la fourniture d'eau douce, sont aujourd'hui rendus à un niveau bien inférieur aux besoins actuels, sans parler des besoins futurs. Les experts prévoient que ces difficultés vont diminuer substantiellement les bénéfices que les générations futures peuvent attendre.
3. La dégradation des services fournis par les écosystèmes devrait s'aggraver de façon significative durant la première moitié du siècle, ce qui est un obstacle à la réalisation des OMD. Chacun des quatre scénarios pour le futur explorés par les scientifiques au cours de l'étude prévoit bien des progrès en vue d'éradiquer la faim dans le monde, mais ces progrès seront bien trop lents pour réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes qui souffrent de la faim. Les experts rappellent également que des changements des écosystèmes comme la déforestation ont une influence sur l'abondance des pathogènes qui affectent les humains, tels que la malaria ou le choléra, ainsi que sur les risques d'émergence de nouvelles maladies. La malaria, par exemple, représente 11 % du fardeau sanitaire de l'Afrique. Si cette maladie avait pu être éradiquée il y a trente-cinq ans, le produit intérieur brut du continent africain serait aujourd'hui de 100 milliards de dollars plus élevé.

4. Le défi qui consisterait à renverser la tendance à une dégradation des écosystèmes tout en satisfaisant une demande croissante peut être relevé selon certains scénarios qui impliquent des changements significatifs des politiques et des institutions. Il s'agit cependant de changements importants et les tendances actuelles ne pointent pas dans ce sens.

Document 3

Les solutions existent-elles ?

En mars 2005, la situation ne s'est pas améliorée. Le rapport de synthèse sur l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, conclusion d'une étude menée par 1 300 experts de 95 pays, révèle qu'environ 60 % des services fournis par les écosystèmes (fourniture d'eau douce, réserves halieutiques, régulation de l'air et de l'eau, régulation des climats régionaux, risques naturels et des parasites) et qui permettent la vie sur terre sont dégradés ou surexploités. Les auteurs indiquent que les effets négatifs de cette dégradation risquent de s'aggraver de façon significative dans les 50 ans qui viennent. « *Aucun des progrès réalisés pour éradiquer la pauvreté et la faim dans le monde, améliorer la santé des populations ou protéger l'environnement n'est susceptible de durer si la plupart des services fournis par les écosystèmes et dont l'humanité dépend continuent à se dégrader* », affirme le rapport. Lequel souligne en particulier que la dégradation en cours des services fournis par les écosystèmes est un obstacle à la réalisation des OMD.

Quelles sont les perspectives et les mesures à prendre pour préserver la dynamique de la biodiversité et en permettre une évolution durable ? Quels sont les enjeux pour nos sociétés, quels défis scientifiques sont posés au monde de la recherche et aux acteurs politico-économiques mondiaux ? Comment la biodiversité affecte-t-elle les écosystèmes terrestres et marins, et les ressources et services écologiques qu'ils garantissent ? Pourquoi les changements planétaires peuvent-ils conduire à l'émergence de nouvelles maladies et comment peut-on y parer ? Est-on entré dans une crise d'extinction majeure et quelle politique faut-il mettre en place pour y répondre, comme le monde s'y est engagé au Sommet de Johannesburg ? Que doit-on faire et combien de temps nous reste-t-il pour agir et assurer un développement durable ? Quelle stratégie de recherche sur la biodiversité ? La décroissance est-elle une option valable ?

Les mesures à prendre touchent nécessairement au fonctionnement de nos sociétés et à nos propres comportements, qu'il s'agisse de l'énergie, des transports ou de l'usage parfois inconsidéré des ressources naturelles. Aussi est-il essentiel de dresser un état de la situation et des perspectives qui se dessinent.

Perspectives : le développement durable, un concept « toxique » ?

L'humanité rencontre une crise globale de la nature, insoluble dans la discorde. Sa plausible issue funeste produit les pièces d'un réquisitoire anticapitaliste inouï depuis la débâcle du marxisme. La « décroissance », soit le projet d'une économie produisant et consommant toujours moins de richesses, est en lice pour devenir le concept nodal qui faisait jusqu'ici défaut aux écologistes et aux altermondialistes des pays riches.

Les « objecteurs de croissance » se reconnaissent de plus en plus nombreux, à Greenpeace, au sein des partis Verts européens, du mouvement Attac, ou parmi les lecteurs de *La Décroissance*, le mensuel lancé en 2004 avec succès par l'association lyonnaise Casseurs de pub. À leurs yeux, la « surconsommation » induite par la croissance économique est à la source de tous les grands maux planétaires : épuisement des ressources naturelles, réchauffement de l'atmosphère, recul de la vie sauvage, pollution, misère. Considérer le mode de vie moderne comme une somme d'excès égoïstes et néfastes revient à demander si l'humanité est capable de reconnaître que son territoire est fini. Le développement durable est un concept « toxique », d'après Bruno Clémentin de Casseurs de pub, « *car il laisse entendre qu'on peut consommer autrement sans commencer par consommer moins* ».

Dans les années 1960, aux premières heures de l'écologie politique, l'économiste américain Kenneth Boulding parlait d'« économie de cow-boy » pour désigner notre façon de produire et de consommer comme si nous avions sous la main des ressources infinies et inaltérables. Il appelait de ses vœux une « économie de l'homme spatial » qui prendrait en compte la finitude de la planète.

Quarante ans plus tard, le WWF traduit la critique de Boulding par un agrégat statistique qui mesure l'emprise croissante de l'homme sur la nature. Selon l'ONG, cette « empreinte écologique » de l'homme dépasse depuis les années soixante-dix la capacité de la Terre à renouveler ses ressources. Le mode de vie occidental ne serait pas durable d'après WWF, si toute l'humanité vivait comme un Français moyen, les ressources de trois planètes Terre seraient nécessaires pour satisfaire tous les besoins.

Les écologistes radicaux de la décroissance vont plus loin. Ils s'appuient sur les thèses d'un économiste roumain méconnu, Nicholas Georgescu-Roegen, dont le concept de « bio économie » place la limite des ressources terrestres au centre de l'analyse. Mort en 1994, M. Georgescu-Roegen dépasse le célèbre rapport Meadows de 1972, qui préconisait une croissance économique nulle. La sentence la plus fameuse de M. Georgescu-Roegen : « *Chaque fois que nous produisons une voiture, nous le faisons au prix d'une baisse du nombre de vies à venir* ». Jacques Généreux, maître de conférence à Sciences-Po, renchérit : « *Le simple maintien de notre niveau de vie actuel pérenniserait des prélèvements considérables dans notre patrimoine [...] Seule la décroissance permettrait de retrouver un mode de vie soutenable.* »

Pierre Radanne, ancien directeur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et membre de la mission interministérielle de l'effet de serre, juge sévèrement la décroissance. « *C'est un discours de repus défaitistes* », dit-il. Mais ses interlocuteurs du Réseau action climat France (RACF), qui réunit les principales ONG

écologistes, ne partagent pas son point de vue: Raphaëlle Gauthier, responsable des relations internationales au sein du RACF, affirme: « *C'est une illusion dangereuse de croire que les pays riches seront capables de produire beaucoup moins de gaz à effet de serre sans restreindre leur activité économique.* »

La pensée économique classique (celle de Lénine comme celle de Reagan) n'a pas voulu, ni su rétribuer un droit d'usure de la nature. La bio économie de Nicholas Georgescu-Roegen veut intégrer la flèche du temps, « l'entropie » – c'est-à-dire l'usure – dans une économie imaginée jusque-là en circuits, si possible fermés, où les mêmes flux se perpétuent sans fin. Pour beaucoup d'écologistes, la nécessité d'accroître les profits rend le capitalisme incapable de juguler ses impacts nocifs, comme si nous assistions à une manifestation planétaire de « l'oubli de l'être », mis à jour par Martin Heidegger au matin des techniciens.

Document 5

Camila Montecinos: « Les entreprises peuvent protéger l'environnement, mais elles le feront au nom de l'argent »

Que pensez-vous de l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire ?

Le raisonnement qu'ils proposent aboutit au « paiement de services environnementaux ». Il faut bien voir que ce qui importe ici, c'est le « paiement », plus que les « services environnementaux ». Qui décide qui est payé? Ils disent que ces revenus aideront à lutter contre la pauvreté, protéger la nature et atteindre les objectifs du Millénaire. Si ce sont les communautés rurales qui sont payées pour préserver les écosystèmes, c'est effectivement une situation gagnant-gagnant. Mais en fait, ce schéma est surtout la justification à une privatisation des ressources: l'eau, la forêt..., la nature.

Pourquoi ne croyez-vous pas que les communautés rurales vont effectivement bénéficier des marchés de services environnementaux ?

Le problème est que le discours change avec le temps. Au début de l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, ils disaient qu'ils allaient payer les communautés locales. Aujourd'hui, les textes parlent de rémunérer des « individus » et des « entreprises ». Au début du projet de Convention pour la diversité biologique, ils parlaient de « partage des bénéfices » entre les communautés et les entreprises, pour l'exploitation de ressources génétiques, par exemple. Aujourd'hui, on parle de « partage des coûts et des bénéfices ». Ainsi, l'étude réalisée au Salvador dans le cadre de l'évaluation des écosystèmes du Millénaire s'est penchée sur ce qui pouvait être versé en échange de services mais aussi sur ce qui pouvait être facturé.

Comment cela peut-il être néfaste pour les communautés rurales ?

C'est une logique. Ils disent aux paysans ou aux indigènes: « *Si nous vous payons, nous devons être sûrs que vous allez assurer la préservation de l'écosystème de façon sérieuse. Donc vous devez présenter un plan de gestion prévisionnel* ». Mais ils savent que ces populations n'ont pas le savoir-faire pour produire ce genre de documents. Ces plans sont donc faits par les entreprises, les gouvernements ou les ONG. Les

communautés doivent s'y conformer. Le résultat attendu est qu'elles perdent le contrôle de leur action et de leurs ressources.

La Banque mondiale, premier partenaire de l'évaluation, tient le même discours : « *Si nous payons, nous avons besoin d'être sûrs que l'entité qui préserve l'écosystème est durable* ». Pour cela, un élément-clé est l'attribution individuelle des terres. Ils divisent les terres communautaires pour les remplacer par des parcelles de propriété privée.

Ensuite, ils insistent sur la qualité du service. Pour obtenir, par exemple, la forêt la plus efficace pour séquestrer les gaz à effets de serre, cela nécessite d'investir. Ce dont les fermiers et les communautés sont incapables. On leur propose donc des prêts ou des partenariats avec des entreprises. Le résultat : ils s'endettent, ce qui est déjà le cas. Ou ils donnent leur titre de propriété sur leur lot de terre individuel en gage, ce qui est à venir.

N'y a-t-il pas de communautés rurales qui puissent tirer un revenu de ces services ? À court terme, les montages proposés créent des conflits dans les communautés. Elle se retrouvent divisées, par l'argent proposé et les répartitions des terres nécessaires. C'est d'ailleurs l'effet recherché. Historiquement, ça marche. Les communautés indigènes et leurs savoirs disparaissent.

Un symbole : le gouvernement mexicain est un des champions des « services environnementaux ». Mais il a aussi annoncé qu'il voulait ramener la population rurale agricole à cinq millions de personnes. Ce qui équivaut à supprimer des millions de paysans pour les envoyer vers les villes. Si ces champions voulaient vraiment aider les communautés rurales, pourquoi lier l'attribution de contrats de services environnementaux à la privatisation des terres ? Pourquoi ne pas créer un impôt général, aussi payé par les entreprises, et versé aux communautés liées aux écosystèmes ?

Êtes-vous contre toute collaboration entre les entreprises et les communautés ou les ONG ?

C'est le rôle dévolu aux entreprises que d'investir, dans le système de services environnementaux. On le voit actuellement pour les parcs nationaux. Les gouvernements, surtout dans le tiers-monde, baissent les bras, faute de moyens, et confient la gestion des parcs à des grosses ONG internationales comme WWF ou IUCN. Elles disent qu'elles ont besoin de lever des fonds et se tournent vers les entreprises.

C'est ce qui s'est passé pour le parc Noel Kempf en Bolivie. Des entreprises lui ont versé environ dix millions de dollars en échange de droits d'émission de gaz à effets de serre (BP et deux compagnies d'électricité américaines). Les entreprises intéressées sont les plus gros pollueurs, qui ont besoin de faire baisser leurs quotas. Mais en fait, l'investissement fait dans le parc en Bolivie représente peut-être un dixième du coût pour réduire les émissions de gaz à effets de serre sur les sites de production de ces entreprises. Vous avez le droit de continuer à polluer à peu de frais.

Les entreprises disent s'impliquer plus dans la protection de l'environnement pour venir en aide aux gouvernements, qui ont failli dans cette tâche...

Oui, c'est vrai, les gouvernements ont failli. Mais ce que ces gens ne vous disent pas, c'est que ce sont eux qui étaient déjà derrière ces initiatives juridiques internationales. Les parrains de l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire sont les

mêmes que ceux de la Convention pour la diversité biologique, la Convention sur le changement climatique, etc. C'est-à-dire : la Banque mondiale, les Nations unies, le World Resources Institute, l'Union mondiale pour la nature (IUCN).

Tous ces projets dont ils nous ont annoncé qu'ils protégeraient l'environnement n'ont pas marché. Pourquoi les croire cette fois-ci ? Surtout quand leurs recommandations principales sont la « création de nouveaux marchés » de services environnementaux et « l'élimination des subventions » qui distordent le marché et soi-disant polluent. Cela fait 200 ans que nous avons une économie de marché très libre et c'est depuis ce moment que nous avons de gros problèmes écologiques... C'est drôle, n'est-ce pas ? Pourquoi le remède serait-il de persévérer dans la même voie ?

N'y a-t-il aucune originalité dans l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire ?

Si... Le discours est devenu plus clair. Par rapport à la Convention pour la diversité biologique de 1992, par exemple. Il fallait vraiment analyser le texte en profondeur pour deviner les mauvaises conséquences qu'il pouvait avoir et que nous constatons maintenant. Dans l'évaluation des écosystèmes, le dessein est plus ouvert. C'est assez inquiétant. Cela veut dire que ceux qui la mènent pensent avoir gain de cause facilement.

Le « dessein » dont vous parlez, n'est-ce pas une tentative sincère de sauver les écosystèmes ?

Il y a un livre qui m'a fait comprendre la logique qui sous-tend l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire « Le Capitalisme naturel ». Il est téléchargeable sur Internet. Et explique toute la stratégie des services environnementaux. L'auteur est effectivement convaincu que privatiser les écosystèmes est la solution pour un meilleur futur.

Quel rôle peuvent jouer les entreprises, à part disparaître complètement ?

Il y a des années, j'ai participé à un de ces « dialogues multipartites » entre acteurs de la société. Dans l'un de ces projets, la discussion Keystone sur les ressources génétiques, il y avait des représentants de l'industrie. Quand on en arrivait à leur demander d'être plus responsables, ils répondaient « *Ce n'est pas notre problème. Notre but, c'est de faire de l'argent.* » Et ils ont raison.

Aujourd'hui, je pense que les entreprises peuvent protéger l'environnement mais qu'elles le feront au nom de l'argent. Donc, elles nous factureront ce service, que les gouvernements ne peuvent se payer. Voulons-nous payer pour la nature ? Pour des choses aussi fondamentales pour la vie que les arbres, l'eau ou l'air ? Toutes choses gratuites et publiques jusqu'ici. Je pense que c'est économiquement mauvais et je suis contre d'un point de vue éthique.

Si les traités gouvernementaux sont inefficaces et les initiatives de marché néfastes, quelle autre voie proposez-vous pour préserver les écosystèmes ?

Il faut laisser faire les communautés. Il faut les laisser entretenir leur propre système durable. Sans contraintes. Un exemple : depuis deux ans, sont votées, dans de nombreux pays, des nouvelles lois sur les graines. Il se passe pour les paysans locaux ce qu'il s'est produit pour les agriculteurs européens au début du siècle : ne sont autorisées que les graines appartenant à un registre national et standardisées. Les graines locales se retrouvent interdites. Les paysans doivent acheter des graines au lieu de les faire pousser. Ils deviennent plus dépendants envers l'extérieur et envers l'argent. On empêche les paysans de vivre simplement de leur activité.

Les communautés rurales sont les premières concernées par les « services environnementaux » et les premières touchées par la destruction des écosystèmes. Elles savent comment les préserver. Mieux que nous !

Document 6

L'épuisement des stocks de poissons menace la pêche

La pêche en mer commence à menacer sérieusement la biodiversité marine. Une proportion notable des stocks halieutiques et des espèces est maintenant en surexploitation, voire en voie de disparition. C'est le principal constat du rapport biennal de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui vient d'être publié à Rome.

Ce document, qui est la référence mondiale pour l'évaluation des stocks halieutiques et la situation de la pêche, confirme la stagnation du volume de poissons capturés en mer : en 2003, celui-ci a atteint 81 millions de tonnes (Mt), un niveau équivalent à celui de 1998 (80 Mt) mais bien inférieur au « pic » de 2000 (87 Mt). Plus grave, ce rapport souligne qu'il n'y a pas de possibilité d'expansion et que, « *malgré des différences locales, le potentiel mondial des pêches de capture marines a été pleinement exploité, de sorte que des plans plus rigoureux s'imposent pour reconstituer les stocks épuisés et empêcher le déclin de ceux qui sont exploités au maximum, ou presque au maximum, de leur potentiel* ».

Depuis 1975, la pêche subit un renversement de l'état des grandes espèces de poissons : « *La proportion des stocks offrant un potentiel d'expansion n'a cessé de régresser* » (environ 24 % du total), tandis que les stocks surexploités ou épuisés sont passés d'environ 10 % dans les années 1970 à 24 % en 2003. Parmi les dix espèces les plus pêchées, sept sont considérées comme pleinement exploitées ou surexploitées : anchois du Pérou, chinchard du Chili, lieu de l'Alaska, anchois du Japon, merlan bleu, capelan, hareng de l'Atlantique.

Réseau d'aires protégées

Certes, la situation varie selon les zones de pêche. Le Pacifique est moins affecté que l'Atlantique ou la Méditerranée qui sont, pour les principales espèces, pleinement exploités ou surexploités. Mais cela ne change pas la conclusion générale du rapport de la FAO. Dans douze des seize régions découpées retenues par l'organisation internationale, « *le potentiel maximal des pêches a été atteint et une gestion plus prudente et plus restrictive s'impose* ».

Les facteurs climatiques ne devraient pas modifier la donne. On sait qu'ils peuvent entraîner des variations brutales – dans un sens ou dans l'autre – de certains stocks très importants, notamment l'anchois et la sardine. Mais en cas de surexploitation, donc de fragilité des stocks, « *les effets du climat sur les pêches sont exacerbés, tant les populations piscicoles que les activités qui en dépendent deviennent alors plus vulnérables à la dynamique naturelle de l'environnement* ».

Une inquiétude particulière porte sur les poissons des grands fonds, dont l'exploitation s'est sensiblement accrue depuis une dizaine d'années, alors que les connaissances sur la biologie des stocks disponibles et sur la diversité du milieu sont encore très parcellaires. Hoplostètes orange, oréos, beryx rouge, bromes et abadèches, légines antarctiques et autres morues moridées sont ainsi d'autant plus menacées qu'ils sont capturés en haute mer, où aucun régime juridique ne permet d'encadrer leur exploitation.

Pour protéger la biodiversité marine, mais aussi pour permettre aux stocks d'espèces pêchées de se reconstituer, condition nécessaire pour une pêche durable, des écologues réunis au dernier Congrès mondial pour les parcs (WPC), qui s'est tenu à Durban en juillet 2003, ont recommandé la mise en place, d'ici à 2012, d'un réseau mondial d'aires marines protégées, restreignant ou interdisant localement la pêche et les activités agressives pour l'environnement. Leur recommandation : faire que ces aires couvrent au total 20 % à 30 % en surface des mers de la planète. Soit 40 à 60 fois plus que le réseau actuel d'aires marines protégées.

« Gardiens des mers »

Cet objectif est-il réaliste, dans une perspective économique ? Combien coûteraient la mise en place et l'entretien d'un tel réseau ?

Dans une étude récente (du 29 juin 2004), une équipe anglaise conduite par Andrew Balmford, chercheur au département de zoologie de l'université de Cambridge, a tenté d'estimer le coût de la mise en place de réseaux mondiaux d'aires protégées d'étendue et de caractéristiques variables.

À partir de l'analyse des aires marines actuellement protégées, les chercheurs ont tout d'abord identifié les principaux facteurs gouvernant le coût de la protection par unité de surface protégée, en tenant compte de sa distance à la côte et de l'indice de développement économique local. Plus cette zone est petite, proche de la côte et dépendante d'un pays riche, et plus le coût de sa protection par kilomètre carré est élevé.

Les chercheurs ont aussi estimé les coûts de la protection de 20 % à 30 % en surface des mers du globe dans des conditions favorables et réalistes de coalescence des aires protégées. Résultat : 5,4 à 7 milliards de dollars par an, sommes nettement inférieures aux 15 à 30 milliards de dollars utilisés annuellement pour subventionner la pêche et la protection de 20 % à 30 % en surface des mers du globe devrait créer de 830 000 à 1,1 million d'emplois à plein temps.

Un million de « gardiens des mers » face à trois ou quatre millions de pêcheurs menacés si 30 % en surface des océans sont interdits de pêche. « *Il faut garder à l'esprit que, sans mesures de protection, c'est la grande majorité des douze à quinze millions de pêcheurs actuels qui seront privés de travail dans la prochaine décennie* », souligne Andrew Balmford.

Ces résultats montrent que la préservation des écosystèmes marins et des sociétés qui les exploitent requiert la mise en place d'aires protégées non interdites d'accès, permettant le développement d'activités durables liées à la mer, telles que l'écotourisme et l'entretien du littoral. De telles activités économiques alternatives permettraient une reconversion d'une bonne fraction des pêcheurs de tous les pays.

La contre-révolution verte

L'agriculture mondiale est face à un double défi : nourrir 3 milliards d'humains de plus d'ici à 2030 sans porter de nouveaux coups fatals à la diversité de la vie. Sécurité alimentaire et protection de la nature ont été longtemps perçus comme des objectifs indépendants, voire contradictoires. C'était l'époque de la « révolution verte » des années 1970, quand la lutte contre la famine passait avant toute autre préoccupation. Depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, un « *changement de paradigme a eu lieu* », selon Emmanuel Torquebiau, du Cirad, le centre français de coopération agronomique. Au sein de la direction scientifique, il est en charge de l'« agro-écologie » : le concept moteur d'une contre-révolution verte.

La doctrine agronomique a fait volte-face. Les institutions onusiennes qui prêchaient jadis le productivisme à tout prix ne parlent plus que de « développement durable ». Emmanuel Torquebiau témoigne : « *Nous aidons à réintroduire des variétés locales délaissées au profit des semences hybrides à haut rendement. Nous cherchons des associations positives entre des cultures complémentaires et leur environnement, pour réduire les besoins en eau, en pesticides et en engrais* ». Ce revirement de la recherche et des budgets de développement n'a pas entamé la domination de la monoculture à haut rendement. Pourtant de plus en plus de communautés agraires du Sud y participent et en tirent profit.

Antagonisme homme-nature

La vie terrestre traverse sa sixième crise d'extinction, la plus rapide selon les paléobiologistes. À l'origine de cette crise : l'explosion des besoins en nourriture de six milliards d'humains, deux fois plus nombreux aujourd'hui qu'en 1950. La moitié des zones humides de toute la planète ont été asséchées entre 1990 et 1998, d'après le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). 20 % des forêts tropicales ont été détruites entre 1960 et 1990.

« *L'agro-écologie cherche à résoudre l'antagonisme apparu entre besoins humains croissants et biodiversité* », résume Izabella Kozeill, chercheur au département britannique de développement international (DFID). Au Kenya, des agronomes ont fait planter dans des champs de maïs deux autres plantes, l'une repoussant les nuisibles, l'autre les attirant. Plus besoin d'insecticide, et des améliorations de 15 à 20 % des rendements ont été signalés dans certaines zones. En Afrique de l'Ouest, le Cirad encourage la culture en rangs alternés de mil et de haricots. Emmanuel Torquebiau explique : « *Les haricots enrichissent le sol en azote, ce qui réduit le recours aux engrais. Cela permet aussi de faire deux récoltes sur une même parcelle* ».

Recherche moderne et principes traditionnels s'enchevêtrent. En Indonésie, l'art des jardins agro-forestiers est antérieur à la mécanisation de l'agriculture. À l'ombre de trois ou quatre couches d'arbres, il associe igname, taros et jusqu'à une centaine d'autres espèces utiles. Cette technique délicate a pu être adaptée à Madagascar et dans l'Est africain. Au Bangladesh, elle a permis à des paysans sans terre de valoriser des forêts qui devaient être détruites.

En Inde, la Green Foundation incite depuis douze ans des paysans du Karnataka à reconstituer des systèmes autonomes de distribution de semences. Plusieurs dizaines de communautés ont pu ainsi améliorer leur sécurité alimentaire. Elles cultivent un assortiment de variétés locales plutôt qu'une seule variété hybride. Les villages tendent vers l'autosuffisance, en préparant des pesticides biologiques, en produisant du compost ou en entretenant des jardins aromatiques. Vanaja Ramprasad, présidente de la Green Foundation, affirme : « *La révolution verte a dépossédé beaucoup de gens de savoir-faire acquis au contact d'une biodiversité dévastée. Nous cherchons d'autres chemins de développement* ». Sans recours aux artifices agricoles modernes, les rendements peuvent chuter. « *Souvent ils progressent*, répond le Dr Ramprasad, récemment récompensée par le PNUD, *et si ce n'est pas le cas, les paysans dépensent tout de même moins d'argent en engrais et pesticides. Au final ils y gagnent, ils se désendettent* ».

Interdépendance

Des terres moins lessivées et polluées, des rendements fiables, moins de coûts de production : Emmanuel Torquebiau reconnaît partout le même cercle vertueux. Il explique : « *En Amérique du Sud, le café issu du commerce équitable est cultivé sous ombrage : un peu moins fertile que le café cultivé seul, en plein soleil, il coûte aussi moins cher en produits phytosanitaires. Ce genre de multi-culture permet de produire plus d'espèces différentes sans défricher. Un atout précieux quand les terres cultivables sont rares ou empiètent sur des espaces sauvages* ».

Si la révolution verte a enrichi les plaines fertiles, elle a souvent fragilisé les régions moins favorisées. Or la destruction de la biodiversité met d'abord en danger les plus faibles. Dans les zones rurales sèches de l'Inde, par exemple, les produits d'origine sauvage assurent environ un cinquième du revenu des pauvres, la moitié en temps de sécheresse, selon la FAO.

Miguel Altieri, professeur d'entomologie et d'agronomie à Berkeley (Californie), critique l'impact de l'agriculture moderne uniformisée : « *Les variétés hybrides ne marchent pas bien dans les sols fragiles : pour se maintenir, elles réclament toujours plus d'engrais et de pesticides. Elles sollicitent trop la terre et augmentent les facteurs de risque pour le paysan* ». Au Bangladesh, l'arrivée du riz hybride a provoqué la disparition de 7 000 variétés de riz locales. En Algérie, au Nigeria, en Iran ou en Chine, les déserts générés par des techniques agricoles inadaptées s'étendent. D'après la FAO, ils couvrent 6 % des terres immergées et gagnent chaque année l'équivalent d'un dixième de l'Hexagone. L'Américain Lester Brown, père de la révolution verte, devenu l'un des plus influents chantres de l'écologie, juge que l'érosion des terres agricoles induite par les cultures intensives représente l'une des principales menaces pour l'humanité.

Impact limité

91 % des 1,5 milliard d'hectares agricoles dans le monde sont des monocultures, essentiellement de blé, de riz, de maïs, de coton et de soja, selon la FAO. Entre 1997 et 2004, la surface cultivée avec des OGM est passée de 10 à 70 millions d'hectares. La diversification biologique que prône l'agro-écologie demeure marginale. Néanmoins, la

FAO finance des « écoles agricoles de terrain » (farmer field schools) qui ont appris à des dizaines de milliers de cultivateurs de riz d'Asie comment moins recourir aux pesticides tout en augmentant les rendements. Au Népal, en Indonésie, au Cambodge ou au Costa Rica, des programmes locaux et internationaux aident les paysans des zones reculées à acquérir leur terre en échange de « services environnementaux ».

Le déploiement de cette agro-écologie dans les pays en développement renvoie un écho peu flatteur en direction des pays du Nord. « *L'agriculture des pays riches n'est pas durable mais vous ne vous en apercevez même pas* », soutient la présidente de la Green Foundation. Au Cirad, Emmanuel Torquebiau va dans le même sens : « *Les rendements agricoles du Nord sont maintenus artificiellement par le recours à des énergies non renouvelables* ». Pour les partisans de l'agro-écologie, l'agriculture moderne est devenue une industrie de transformation du pétrole en nourriture.

Document 8

L'eau de la planète est aux urgences

Le catastrophisme n'est pas de mise lorsqu'il s'agit de souligner l'urgence d'une gestion durable des ressources planétaires en eau. Qu'il s'agisse d'un rapport de l'ONU, ou de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'un compte-rendu du Conseil mondial de l'eau ou d'une étude de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires... la situation présente est tellement alarmante qu'un état des lieux suffit pour en saisir la dramatique urgence.

Aujourd'hui, plus d'un milliard d'individus n'ont pas accès à de l'eau potable, 3 milliards ne disposent pas d'installations sanitaires. Par ailleurs, de nombreux pays ne disposent pas d'une quantité suffisante d'eau pour produire la quantité de nourriture nécessaire à la survie de leurs populations. Un rapport de l'OMS révèle qu'en 1998, 3,4 millions de décès ont été associés à l'eau. Dans plus de 50 % des cas, les victimes sont des enfants.

Limite dépassée

Le siècle dernier a vu la population mondiale tripler. L'usage domestique de l'eau (cuisine, hygiène, jardinage, etc.) a été multiplié par six. La consommation industrielle est deux fois plus importante que la consommation à des fins domestiques. Pourtant c'est de loin l'agriculture qui est la plus grande consommatrice. « *Il faut une quantité d'eau beaucoup plus grande encore pour produire de la nourriture et des fibres – céréales, fruits, viande, coton. Nous ne savons pas exactement de quelle quantité d'eau nos écosystèmes ont besoin pour subsister. Certaines données révèlent que nous approchons et, à bien des endroits, que nous avons déjà dépassé la quantité limite d'eau que nous pouvons dériver* », expose le Conseil mondial de l'eau dans son dernier rapport.

Dans les années 1950, les ressources de la planète bleue étaient estimées à 17 000 m³/personne/an. La forte croissance démographique de l'après-guerre, l'industrialisation, l'urbanisation galopante et l'intensification agricole ont réduit les

ressources disponibles en eau à 7 500 m³/personne/an en 1995. Le chiffre est tombé à 6 800 aujourd'hui.

En 2002, le sommet de Johannesburg sur le développement durable avait affiché l'ambitieux objectif de diviser par deux, en 2015, le nombre de personnes ne disposant pas d'un accès à l'eau potable et à un système d'assainissement. Un an plus tard, à Kyoto, lors du Forum mondial de l'eau, Michel Camdessus, ancien directeur général du Fonds monétaire international (FMI), soulignait l'urgence d'un financement des infrastructures pour un accès à l'eau. « *Il faut amener des capitaux frais dans l'équipement hydraulique* » (*Le Monde* du 3 mars 2003).

« *Il vaut mieux l'eau potable que le téléphone portable* »

En 2005, Loïc Fauchon, président du Conseil mondial de l'eau, assène dans une lettre « à ceux-là (décisionnaires d'en haut et d'en bas) l'urgence de la situation : « *Il vaut mieux l'eau potable que le téléphone portable. C'est évident direz-vous, on le savait déjà. Évident oui, effectif, non. Ceux qui financent doivent donner plus d'argent et celui-ci doit être mieux utilisé. Ceux qui légifèrent doivent garantir le droit comme un élément de la dignité reconnue à chacun. Ceux qui organisent doivent permettre le meilleur équilibre entre l'État régulateur et la collectivité initiatrice. Ceux qui connaissent doivent assurer de véritables transferts de savoir-faire adaptés et réalistes* ».

Vœux pieux ou réelle politique mondiale pour une meilleure gestion de l'eau ? En 2004, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (Ifpri) a pris en compte trois scénarios pour évaluer l'évolution de la disponibilité et la demande de l'eau en 2005.

Trois scénarios

Dans la première projection qui correspond au « *maintien des orientations actuelles* » avec « *les mêmes politiques alimentaires, les mêmes orientations de gestions et les mêmes stratégies d'investissement* », les pays en voie de développement dépendront encore davantage de l'extérieur pour l'alimentation de leur population. L'insécurité alimentaire sera plus forte. Les pays d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et ceux du Moyen-Orient ne disposant pas de ressources pétrolières seront les plus touchés.

« *Si les tendances actuelles dans les investissements et les politiques de gestion de l'eau et de production alimentaire se détériorent, même modérément, une véritable crise de l'eau risque d'éclater* », poursuit l'Ifpri. En 2025 la consommation d'eau serait en hausse de 13 %, les nappes phréatiques seront surexploitées jusqu'à épuisement total. La raréfaction de l'eau entraînerait une baisse de la production de céréales. On assisterait à une hausse de 40 % du prix du riz, 80 % pour le blé, 120 % pour le maïs. L'insécurité alimentaire serait aiguë dans les pays en développement.

Dans la projection idéale, les gouvernements donateurs internationaux augmentent leurs investissements dans la recherche agricole, la réforme de la gestion de l'eau, la technologie de conservation de l'eau... Le coût de l'eau à des fins domestiques augmenterait. L'agriculture se tournerait vers des cultures pluviales, coupant court à la surexploitation des nappes phréatiques. Une gestion responsable de l'eau pourrait faire baisser de 20 % la consommation mondiale en 2025.

est temps, je crois, d'ouvrir les yeux. Sur tous les continents, les signaux d'alerte s'allument. » (Jacques Chirac, Sommet du développement durable à Johannesburg, le 2 septembre 2002).

Entre ces deux déclarations, dix ans de propositions françaises en faveur du développement durable. Créé en 1994, sous l'impulsion de Michel Barnier, alors ministre de l'environnement, le Comité 21, comité français pour l'environnement et le développement durable, a pour objectif de contribuer à la concrétisation des engagements français au Sommet de Rio. Il s'appuie donc sur les principes de l'Agenda 21, mais aussi sur les textes plus récents tels Global Impact 1999 ou ceux du Sommet de Johannesburg sur le développement durable (2002). Le Comité 21 réunit environ 300 adhérents : entreprises, collectivités territoriales, associations, établissements publics et médias. Par la formation, l'information et la sensibilisation, il les accompagne dans la mise en œuvre concrète de stratégies de développement durable. Trois programmes – Entreprises 21, Cités 21 et Coopération Méditerranée – favorisent l'identification de bonnes pratiques et l'échange d'expériences.

Mais, ce n'est qu'en 1997, que la France en application des engagements pris à Rio, élabore une première « stratégie nationale de développement durable » et lance les premiers « Agendas 21 locaux ». Malgré des exhortations répétées, le nombre d'« Agendas 21 locaux » reste en France très largement inférieur à une centaine, contre plus de 2000 en Allemagne, plus de 400 en Italie, au Royaume-Uni et en Espagne, plus de 300 en Suède et en Finlande. On est loin des 500 voulus par le gouvernement à l'horizon 2008. Après l'allocution de Jacques Chirac au Sommet de Johannesburg, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin relance l'action en faveur du développement durable. Une nouvelle version de la stratégie nationale de développement durable est adoptée le 3 juin 2003. Toute une série de mesures sont prises dans la foulée, concernant aussi bien l'État que les collectivités locales, les domaines de l'environnement ou de l'éducation que les activités économiques et sociales, les entreprises cotées en Bourse que les PME innovantes.

Certes, les réalisations sont encore modestes. La politique environnementale française reste dominée par la réglementation, les instruments économiques (écotaxe aujourd'hui, marchés de permis d'émission à venir) qui permettraient de mieux arbitrer entre les coûts des dommages causés par la pollution et les coûts de réduction des gaz à effets de serre.

Document 9

La France et le développement durable

Le xx^e siècle a marqué une rupture dans l'histoire, sinon des hommes, du moins de notre civilisation. C'est la double prise de conscience, d'une part, de notre poids dans la dynamique de la biosphère – c'est-à-dire sur la vie qui anime toute la planète –, d'autre part, de notre totale dépendance vis-à-vis de celle-ci. C'est ce que traduisent le concept de biodiversité et l'affichage d'un objectif mondial de développement durable.

Le concept de développement durable tel qu'employé aujourd'hui a été proposé en 1980 par l'Union internationale pour la conservation de la nature, puis défini en 1987

par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), présidée par Gro Harlem Brundtland, qui a donné son nom au rapport de la Commission. Par développement durable, on entend « *un développement qui satisfait les besoins de la génération présente en préservant pour les générations futures la possibilité de satisfaire les leurs* ».

Trois dimensions pour le développement durable

Le développement durable intègre trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Appliquée au monde des entreprises, la notion de développement durable a conduit ces dernières à être plus attentives aux préoccupations de l'ensemble des parties prenantes : personnels, clients et fournisseurs, investisseurs et ONG, qui véhiculent les attentes de la société civile et de l'environnement de l'entreprise. Il s'agit alors pour les entreprises de s'engager dans des démarches de responsabilité sociale, ayant une influence sur les pratiques et les processus mis en œuvre dans des domaines tels que les ressources humaines, les pratiques commerciales, l'impact local...

Bien que se situant avant le Sommet de Rio de Janeiro sur le développement et l'environnement (1992), le rapport Brundtland héritait d'une réflexion déjà ancienne, issue des conférences de Stockholm (1972) et Cocoyoc (1974), déjà sur l'environnement et le développement. La déclaration finale de Cocoyoc stipulait que « *bien que trente ans se soient écoulés depuis la signature de la Charte des Nations unies, point de départ tendant à établir un nouvel ordre international, l'humanité se trouve aujourd'hui devant un choix critique. L'espoir de donner une vie meilleure à la famille humaine tout entière a été largement déçu [...]. Au contraire, il y a plus d'affamés, de maladies, de sans-abri et d'analphabètes que lors de la création des Nations unies* »

La lutte contre la pollution était encore insuffisante en France malgré la création de la taxe générale sur les activités polluantes par la loi de finances pour 1999. Pour nombre d'entreprises du CAC 40, les rapports de développement durable que la loi du 15 mai 2001 les oblige à présenter ne sont qu'un exercice de figures imposées, qui n'introduit pas de changement profond dans leurs pratiques. On peut penser que la pression des entreprises pèse toujours lourdement sur les arbitrages entre compétitivité et promotion du développement durable.

Pourtant, le vote de la Charte de l'environnement, qui introduit dans la Constitution, le droit pour chacun « *de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* », ainsi que le principe de précaution, montre qu'une vision politique à long terme pourrait l'emporter. Le plan français d'allocation aux industriels de quotas d'émission de gaz polluants, très décevants pour les écologistes, a été dévoilé le 8 juin 2004 par le gouvernement et envoyé à la Commission européenne, et le Conseil des Ministres du 14 avril 2004 a adopté l'ordonnance qui organise la participation de la France au marché d'échanges de quotas que la Commission a mis en place dès le 1^{er} janvier 2005.

Ainsi, derrière l'Union européenne, la France semble décidée à mettre en œuvre le protocole de Kyoto, pourtant handicapé par le refus américain d'y souscrire et par les atermoiements de la Russie à le ratifier, jusqu'en 2004, pour permettre son entrée en vigueur. Le développement durable commence à susciter un certain intérêt et à

influencer les pratiques des entreprises (en particulier dans la grande distribution) et des institutions publiques. La poursuite ou non des actions engagées, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement, montrera s'il n'est qu'un « nouvel emballage » ou s'il peut être une chance de renouveau pour l'économie et l'action publique, dans le cadre d'une gestion maîtrisée des ressources, afin de préserver l'homme et son environnement.

La mise en œuvre du développement durable requiert, comme condition principale, que les pays industrialisés et les pays en développement organisent conjointement des transferts sur un vaste champ d'objectifs prioritaires, dans les domaines économique, sociétal et environnemental. Certains ont parlé de plan Marshall du développement durable et la référence paraît à la hauteur du besoin de financement. Mais, alors qu'à Rio, les chefs d'État s'étaient engagés à porter enfin le niveau de l'aide publique au développement à 0,7 % du PIB, cette aide a, au contraire, diminuée. Et, à bien observer les lenteurs de la négociation mondiale sur les problèmes climatiques, on peut redouter des difficultés plus grandes encore au sujet d'un financement mondial du développement durable. Il est donc sans doute préférable de s'orienter de façon pragmatique vers une coopération décentralisée, menée dans un cadre bilatéral. Le rôle de l'État serait pour l'essentiel de cadrer les transferts sur les objectifs du développement durable et de fournir aux acteurs industriels un appui spécifique en moyens d'information ainsi que de formation en réseaux...